

Révision de la charte du Parc naturel régional Livradois-Forez

BILAN DE LA CONCERTATION « GRAND PUBLIC »



Sommaire

1. Le projet, objet de la concertation
2. Les modalités de participation, d'information et de communication
3. La synthèse des apports de la concertation
4. Les éléments pris en compte et réponses apportées par le syndicat mixte du Parc

1/ Le projet de révision de la charte, objet de la concertation

1. Objectifs du projet
2. Calendrier du projet
3. Périmètre du projet
4. Sujets mis au débat
5. Schéma décisionnel

1. Objectifs du projet

La révision de la charte du Parc naturel régional Livradois-Forez vise à concrétiser un projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire sur 15 ans (2026-2041).

Il s'agit, avant tout, d'un projet de développement du territoire fondé sur la protection et la mise en valeur de son patrimoine et de ses paysages. Cette révision a également pour objectif de fédérer et d'animer l'ensemble des acteurs locaux afin de partager les orientations du territoire.

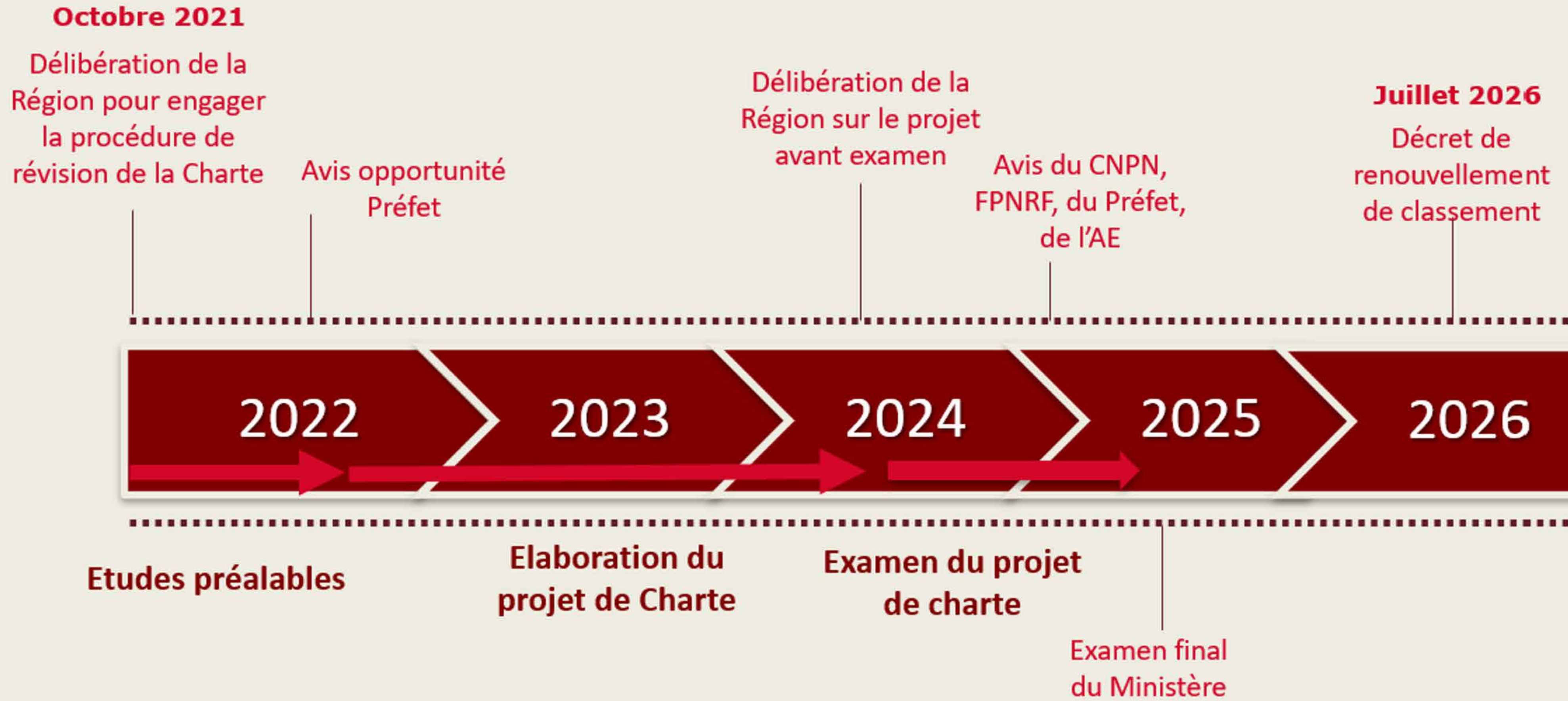
La nouvelle charte représentera donc, à terme, un document de référence pour le syndicat mixte du Parc, qui a un rôle de mise en cohérence des politiques publiques, mais également pour l'ensemble des signataires de la charte (communes et établissements de coopération intercommunale (EPCI), Départements, Région et État) qui seront chargés de la mise en œuvre des mesures.

Plus globalement, les objectifs que vise la charte du Parc naturel régional sont :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

2. Calendrier du projet

Initiée par le Conseil régional, la révision d'une charte est une procédure réglementaire complexe, comprenant une phase d'examen administratif longue (amendements et avis de plusieurs acteurs publics et administrations) de plus de 2 ans, rendant l'exercice d'une concertation plus difficile à appréhender pour le grand public.



Concertation grand public

Enquête publique

Consultation collectivités et Région



3. Périmètre du projet

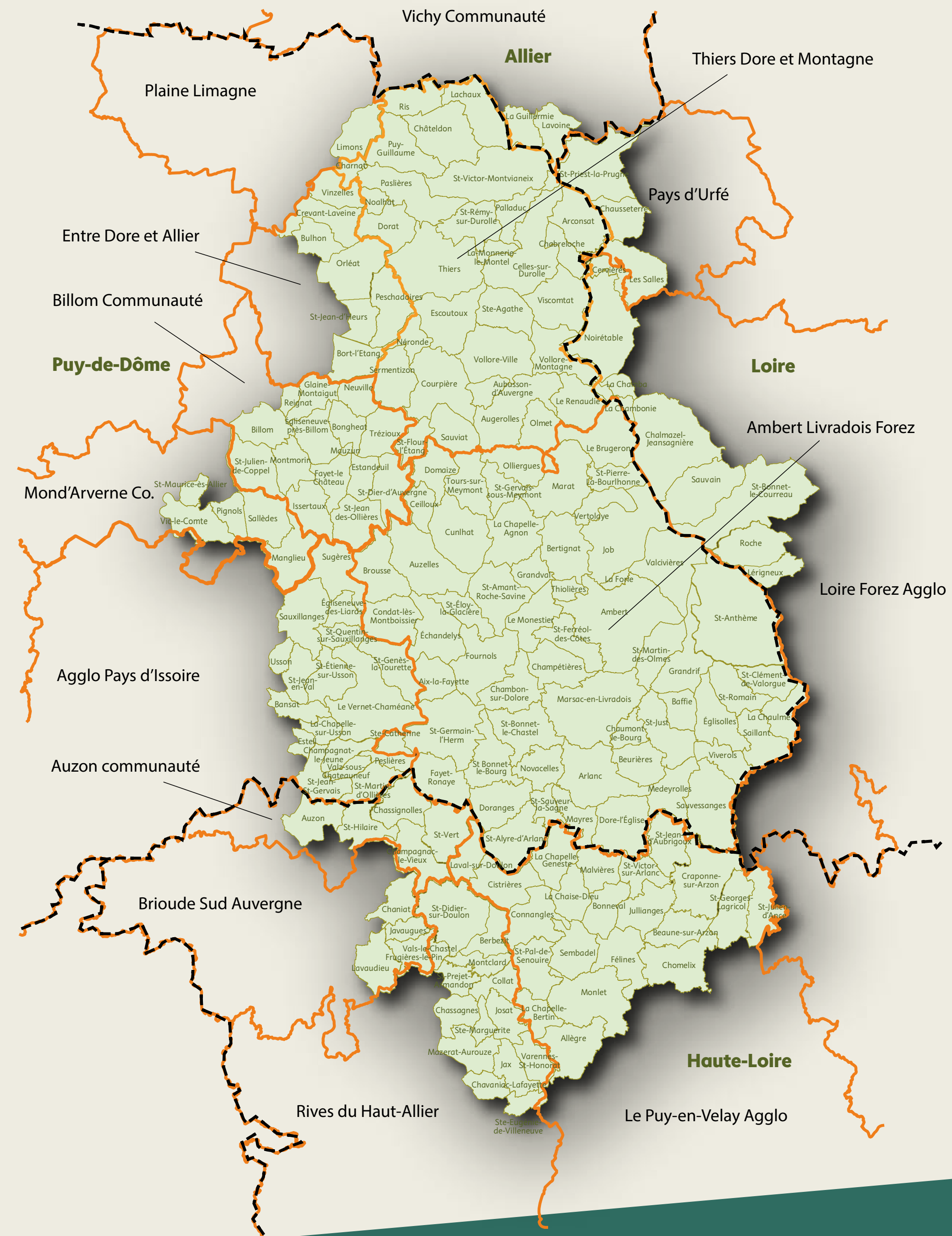
Depuis sa création en 1986, le Parc naturel régional Livradois-Forez fait partie des Parcs naturels régionaux les plus grands de France et son périmètre a peu varié jusqu'au dernier classement le 26 juillet 2011.

Sur la base de critères répondant à une recherche de cohérence et de continuité paysagère, écologique et territoriale, le périmètre d'étude proposé pour la révision de la charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez se compose de 14 communes supplémentaires (191 communes, contre 177 communes pour la charte 2011-2026).

Le périmètre d'étude envisagé pour la révision de la charte correspond donc, par rapport à celui de la charte actuelle, à une augmentation de :

- 8% du nombre de communes,
- 7% de la surface,
- 13% du nombre d'habitants.
- 1.5. Sujets mis au débat

191 communes
353 815 hectares
113 945 habitants
14 EPCI
4 départements
1 région



4. Sujets mis au débat

a) Intentions politiques

La note argumentaire sur la méthode envisagée pour réviser la charte, approuvée en Comité syndical en 2021, fixe plusieurs enjeux :

- Maîtriser l'urbanisation et réduire l'artificialisation des sols.
- Préserver et gérer les paysages.
- Protéger la biodiversité et restaurer les continuités écologiques.
- Gérer quantitativement la ressource en eau.
- Adapter la sylviculture au changement climatique.
- Réduire les consommations d'énergie et développer des énergies renouvelables.
- Améliorer l'accessibilité et développer des modes de déplacement décarbonés.
- Réaliser une transition alimentaire et favoriser l'accès à des produits agricoles sains et de proximité.
- Concilier usages et activités de loisirs et de pleine nature.

b) Champ du débat

Les sujets et questionnements soumis à l'avis du public ont été définis précisément en fonction de l'avancée des études afin de s'assurer de l'utilité de la concertation pour alimenter le projet de révision.

Lors de l'étape diagnostic, plusieurs questions ont été soumises à l'avis du public :

- En tant qu'habitant, qu'avez-vous à nous apprendre et Comment le vivez-vous au quotidien ?
- Quels sont les bénéfices à vivre dans un territoire Parc ? Quels sont les inconvénients ?
- Quel avenir et enjeux prioritaires ?
- Comment le citoyen peut-il contribuer à la mise en œuvre du projet collectif ? Quelle place pour les initiatives citoyennes ?

Lors de l'étape de définition du projet stratégique, les participants ont travaillé directement à partir de l'ossature du projet stratégique en cours d'élaboration, présentant 3 ambitions pour le territoire déclinées en orientations, afin d'amender ce document.

Lors de l'étape du projet opérationnel, les membres de l'assemblée citoyenne ont travaillé précisément sur un certain nombre de mesures prioritaires en fonction des thématiques les plus abordées par les habitants lors des tournées participatives :

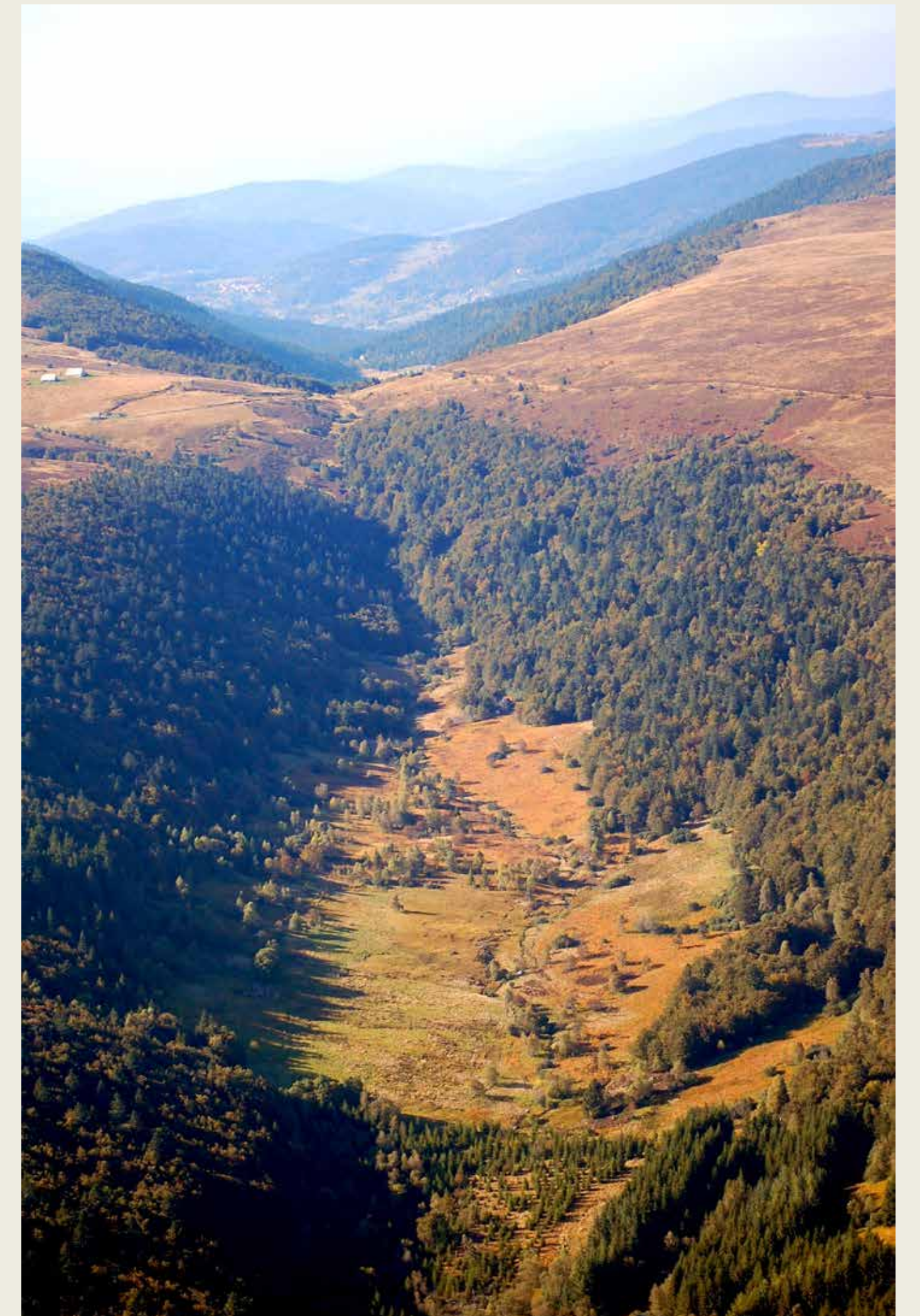
- Renforcer le pouvoir d'agir des citoyens et en faveur des transitions.
- Construire une offre innovante et cohérente de mobilités alternatives.
- Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales.
- Gérer durablement la ressource en eau.
- Conforter l'attractivité du Livradois-Forez et son appropriation par les habitants en redéployant le récit territorial.
- Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt.
- Préserver les espaces agricoles et orienter collectivement leur devenir, au service d'une alimentation de qualité et de proximité.

5. Schéma décisionnel

Lors de la phase d'élaboration en tant que telle de la nouvelle charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, le syndicat mixte est à la manœuvre pour faire un certain nombre de choix et d'arbitrages sur les orientations du projet.

Mais, le projet fait ensuite l'objet de nombreux amendements lors de la phase d'examen administratif, où plusieurs acteurs institutionnels sont consultés : Conseil National de Protection de la Nature (CNP), Fédération des Parcs Naturels Régionaux (FPNR), Préfecture, Ministère, etc. L'ensemble de ces retours doivent être pris en compte par le Parc pour s'assurer du renouvellement du classement Parc naturel régional, qui est très encadré par la loi. Il peut donc y avoir, à ce titre, des différences notables entre le projet de révision résultant de la phase de concertation et d'élaboration en tant que telle, et la charte finalement adoptée.

Par ailleurs, le champ d'action en propre du syndicat mixte du Parc naturel régional reste limité à certains leviers (valorisation, préservation, accompagnement, éducation) et certaines thématiques (biodiversité, paysages, eau, énergie, urbanisme, forêt, agriculture, alimentation, tourisme durable, économie sociale et solidaire, culture, mobilité). Pour mettre en œuvre la charte, le syndicat mixte doit donc s'appuyer sur les compétences réglementaires de l'ensemble des signataires qui s'engagent moralement à mettre en œuvre les mesures, sans pour autant d'obligation ni de contrôle derrière. Il peut donc y avoir une certaine altération entre les engagements des signataires, formalisée dans le projet de révision, et la réalité de leur traduction concrète dans leurs projets et leurs compétences réglementaires.



Vallée des Reblats © Jean-Pierre FOURNIOUX

2/ Modalités de participation, d'information et communication

1. Modalités d'information et de communication
2. Démarche de participation
3. Modalités de participation
4. Calendrier de la concertation

1. Modalités d'information et de communication

En amont de chacune de deux tournées participatives, une campagne de communication et de mobilisation large des habitants a été réalisée, en déployant à la fois les moyens de communication à disposition du Parc et en s'appuyant sur les relais locaux.

a) Diffusion via les outils du Parc

La campagne de communication sur les tournées participatives a été diffusée autant que possible via les moyens d'information du Parc : blog (l'Echo), comptes Facebook, Twitter et Instagram, lettre électronique et relation presse.

Un site internet dédié à la révision de la charte avec un onglet consacré à la concertation a également été créé et mis à jour régulièrement pendant toute la durée de la concertation pour présenter la démarche, les modalités de concertation et mettre à disposition les documents.

b) Appui sur les relais extérieurs

L'information a également été diffusée à l'ensemble des communes et EPCI du Parc, par un courrier contenant les supports de mobilisation (flyer/affichette) en leur demandant de relayer et diffuser largement l'information auprès de leurs administrés avec leurs propres outils de communication (journaux municipaux, magazines intercommunaux, lettres d'info, réseaux sociaux...).

Des communiqués de presse ont également été diffusés auprès de la presse locale pour transmettre largement l'information auprès des habitants du territoire, qui ont été repris par plusieurs journaux locaux (cf. page suivante).

Flyer et articles parus dans la presse locale

Révision de la charte du Parc Livradois-Forez. Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez appelle les habitants de son territoire à se mobiliser à l'occasion d'une tournée participative organisée pour l'élaboration du projet de charte du Parc 2026-2041, qui permettra de recueillir la parole et les idées des habitants, organisée en deux micro-trottoirs et une réunion en salle en soirée.

Samedi 24 septembre, stand micro-trottoir de 10 heures à midi à La Chaise-Dieu, centre-bourg, puis de 14 heures à 16 heures à Saint-Germain-l'Herm, centre-bourg, et forum public à 18 heures au Vernet-Chaméane, salle des fêtes du Vernet. Pour tout renseignement : Claudy Combe, Chargé de mission Révision de la charte au 04.73.95.57.57. ■

10 09 2022

23
09
22

LA CHAISE-DIEU. Révision de la charte du Parc Livradois-Forez. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez appelle les habitants de son territoire à se mobiliser à l'occasion d'une tournée participative organisée pour l'élaboration du projet de charte du Parc 2026-2041, qui permettra de recueillir la parole et les idées des habitants, organisée en deux micro-trottoirs et une réunion en salle en soirée.

Samedi 24 septembre, stand micro-trottoir de 10 heures à 12 heures à La Chaise-Dieu, centre-bourg, puis de 14 heures à 16 heures à Saint-Germain-l'Herm, centre-bourg, et forum public à 18 heures au Vernet-Chaméane, salle des fêtes du Vernet. Pour tout renseignement : Claudy Combe, Chargé de mission Révision de la charte au 04.73.95.57.57. ■

À NOTER

COURPIÈRE. Révision de la charte du PNRLF. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez appelle les habitants de son territoire à se mobiliser à l'occasion d'une « Tournée participative » qu'il organise dans le cadre de l'élaboration du projet de Charte 2026-2041 du Parc.

Cette tournée permettra de recueillir la parole et les idées des habitants et les trois séquences d'échange se dérouleront sur plusieurs sites du territoire du 22 au 24 septembre.

Un stand micro-trottoir sera installé vendredi 23 septembre, de 14 heures à 16 heures, dans le centre-ville de Courpière, puis un forum public aura lieu à 17 heures, à Thiers, à la salle du conseil communautaire de Thiers Dore et Montagne.

Pour tout renseignement, contacter Claudy Combe, chargé de mission « Révision de la charte » au 04.73.95.57.57. ■

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC LIVRADOIS-FOREZ



RENDEZ-VOUS. Recueillir la parole des habitants. Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez invite les habitants à se mobiliser à l'occasion d'une 2^e tournée participative. Ces journées permettront de recueillir la parole et les idées des habitants et de discuter plus particulièrement des orientations stratégiques de la future charte du Parc.
Programme : le 29 mai à Billom sur le marché, de 10 h 30 à 12 h 30 ; à Thiers, place Chastel, de 14 à 15 h 30 ; à Noirétable, sous la halle, de 16 h 30 à 18 heures. Le 30 mai à Sauxillanges, place du 8 mai 1945, de 10 à 12 h 30 ; le 31 mai à Cunlhat, sur le marché, de 10 à 12 heures ; à Olliergues, place de la mairie, de 14 à 15 h 30 ; à Arlanc, place Charles-de-Gaulle, de 16 h 30 à 18 heures ; le 1^{er} juin à Ambert, sur le marché, de 9 h 30 à 12 heures. Contact : 04.73.95.57.57. ■

LA CHAISE-DIEU. Révision de la charte du Parc Livradois-Forez. Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez appelle les habitants de son territoire à se mobiliser à l'occasion d'une tournée participative organisée pour l'élaboration du projet de charte du Parc 2026-2041, qui permettra de recueillir la parole et les idées des habitants, organisée en deux micro-trottoirs et une réunion en salle en soirée.

Samedi 24 septembre, stand micro-trottoir de 10 à 12 heures à La Chaise-Dieu, centre-bourg, puis de 14 à 16 heures à Saint-Germain-l'Herm, centre-bourg, et forum public à 18 heures au Vernet-Chaméane, salle des fêtes du Vernet. Pour tout renseignement : Claudy Combe, Chargé de mission Révision de la charte au 04.73.95.57.57. ■

14
09
2022



Charte 2026-2041

Le Parc évolue

Je m'implique pour ~~son~~ *notre* avenir

TOURNÉE PARTICIPATIVE

à votre rencontre pour recueillir votre avis

JEUDI 22 SEPTEMBRE
Stand de 10h à 12h à Chalmazel
lieu à préciser
Stand de 14h à 16h à St-Anthème
lieu à préciser
Forum public à 18h à Ambert
lieu à préciser

VENDREDI 23 SEPTEMBRE
Stand de 10h à 12h à Billom
lieu à préciser
Stand de 14h à 16h à Courpière
lieu à préciser
Forum public à 17h à Thiers
lieu à préciser

SAMEDI 24 SEPTEMBRE
Stand de 10h à 12h à La Chaise-Dieu
lieu à préciser
Stand de 14h à 16h à St-Germain-l'Herm
lieu à préciser
Forum public à 18h à Sauxillanges
lieu à préciser

Maison du Parc
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
www.parc-livradois-forez.org
04 73 95 57 57

2. Démarche de participation

a) Objectifs

- Informer et sensibiliser le public à la révision de la charte.
- Concerter / susciter les échanges sur le projet.
- Nourrir le projet de révision de la charte.
- Faire adhérer au projet, faire agir, envisager des partenariats.

b) Publics concernés

- Les habitants des communes envisagées pour la nouvelle charte.
- Les acteurs locaux et associations.
- Les élus locaux non impliqués dans les instances dédiées à la révision de la charte.
- Les visiteurs : il ne s'agit pas d'une cible prioritaire, mais ils n'ont pas non plus été exclus de la démarche.

c) Périmètre de la concertation

- Communes signataires de la charte actuelle.
- Communes qui souhaitent adhérer à la nouvelle charte : elles ont été contactées au même titre que les communes déjà adhérentes pour bien relayer l'information auprès de leurs administrés.



d) Engagements du Parc

- La concertation doit permettre à tout un chacun de s'exprimer et d'être entendu.
- Le Parc s'engage à donner une information transparente et pertinente sur le projet.
- Le niveau de participation envisagé est une concertation (et non co-construction) : le Parc fait participer le public sur un projet de charte en cours d'élaboration et s'engage à tenir compte des avis formulés, tout en conservant le pouvoir de décision final.
- L'engagement du Parc à considérer toutes les observations, propositions, préoccupations et avis exprimés, et à faire état des suites qu'elle entend leur donner.



Marché de Cunlhat © Joël DAMASE

3. Modalités de participation

a) Tournées participatives

Objectifs :

- Sillonner le territoire pour créer une forte dynamique participative.
- Aller à la rencontre des habitants pour les consulter sur le projet, recueillir leur parole et échanger avec eux.
- Informer les habitants sur le projet de révision et sur les données clefs du territoire.
- Mobiliser des habitants pour participer à l'assemblée citoyenne.

Format :

- Deux tournées participatives ont été organisées sur trois jours consécutifs : du 22 au 24 septembre 2022 et du 29 mai au 1er juin 2023, qui ont mobilisées au total 400 personnes.
- Lors de la première tournée, le format combinait un stand en journée sur deux communes différentes pour questionner les passants sur le projet, et un forum participatif en soirée dans une commune différente avec la participation du Président ou d'un Vice-président du syndicat mixte. Les communes qui ont été visitées par la tournée sont : Chalmazel-Jeansagnière, St-Anthème, Ambert, Billom, Courpière, Thiers,

La Chaise-Dieu, St-Germain-l'Herm et Sauxillanges.

- Du fait d'une trop faible mobilisation à ces forums, il a été décidé lors de la 2e tournée participative de privilégier le format stand mobile (3 par jour en privilégiant les jours de marché) sur les communes de Billom, Thiers, Noirétable, Sauxillanges, Allègre, Cunlhat, Olliergues, Arlanc et Ambert.

b) Assemblée citoyenne

Objectifs :

- Créer un collectif citoyen pour participer à la réflexion sur l'avenir du Parc.
- Viser l'acculturation technique et la montée en généralité de manière progressive des différents participants, pour qu'ils puissent formuler des recommandations pertinentes pour nourrir le travail de révision de la charte.

Format :

- Rôle : contribuer à la révision de la charte en apportant un regard neuf et positif.
- Composition : une 30e d'habitants et d'acteurs locaux volontaires mobilisés lors des tournées participatives.
- Format : 3 rencontres à visée productive, organisée en soirée sur un format 18h30-21h (avec

buffet) à la Maison du Parc pour alimenter la réflexion technique et politique sur le projet.

c) Site dédié au projet

Un site internet dédié a été mis en ligne à l'adresse suivante :

2041.parc-livradois-forez.org

pour présenter le projet de révision et mettre à disposition du public l'ensemble des documents.



Ambert - cinéma La Façade © Joël DAMASE

Photos du stand de recueil de la parole des usagers sur l'espace public



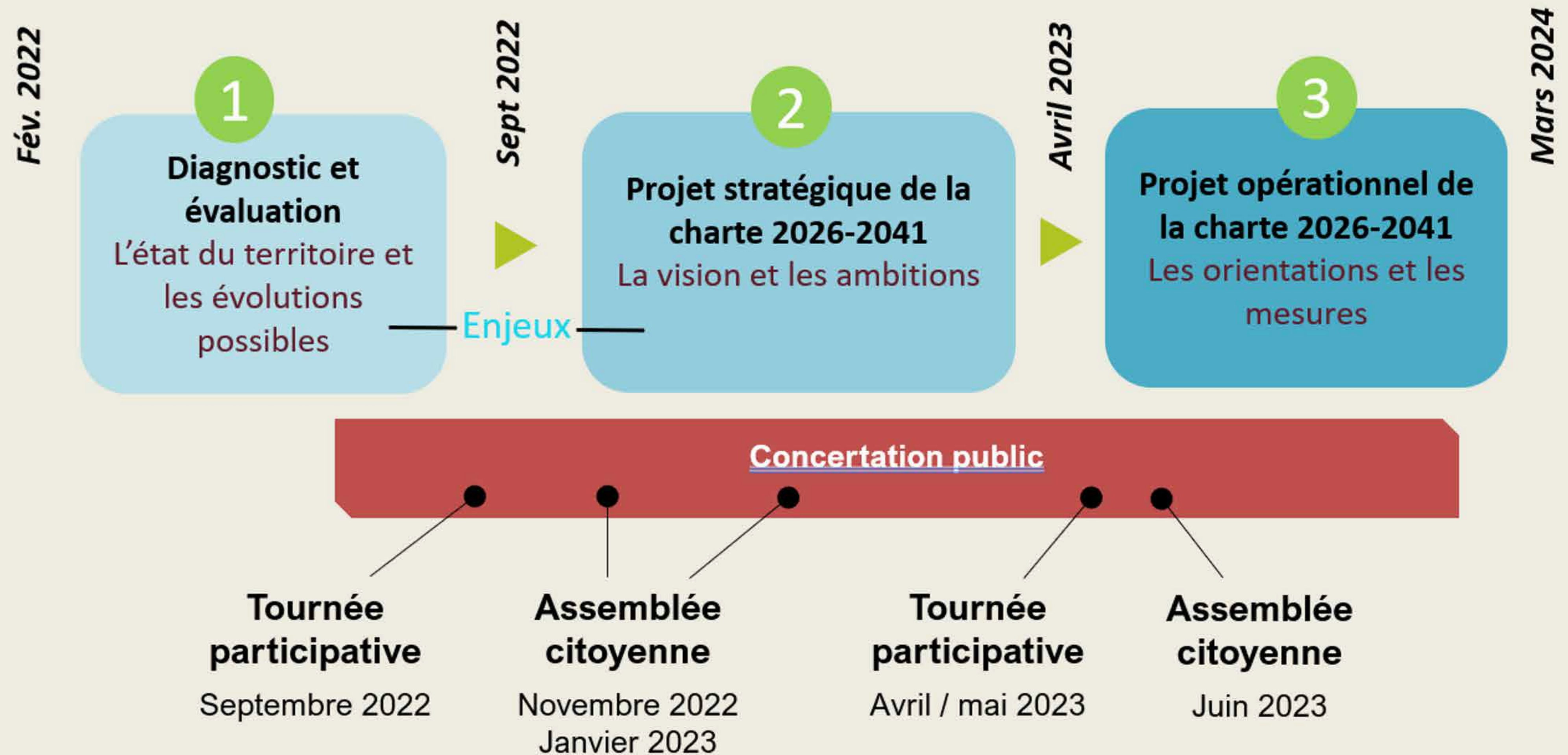
Capture d'écran du site internet dédié : 2041.parc-livradois-forez.org



Photos de l'assemblée citoyenne



4. Calendrier de la concertation



3/ Synthèse des apports de la concertation

1. Favoriser le mieux-vivre
2. Préserver les biens communs
3. Repenser les modèles économiques

1. Favoriser le mieux-vivre

a) Vie sociale

La vie sociale et les liens de solidarité entre habitants sont aujourd'hui perçus comme un atout du territoire. Mais, pour beaucoup, la situation semble s'être détériorée ces dernières années. Il s'agirait donc de conforter le côté territoire rural accueillant, vivant, dynamique et ouvert, en créant des lieux d'échanges entre les gens installés et ceux qui arrivent, en développant l'entraide et le lien (notamment dans l'entretien des communs) et la vie dans les villages et centres-bourgs (cafés, tiers-lieux, partage de graines, activités pour les jeunes, ciné-parc à conserver...). Le Parc doit continuer à jouer un rôle important sur ces questions, à travers plusieurs pistes de mesures :

- Soutenir les habitants qui veulent développer des initiatives (ex : épicerie associative).
- Plus associer les associations aux actions du Parc.
- Apporter un soutien aux associations pour l'organisation d'événements (prêt de matériel, etc.).
- Favoriser le télétravail et développer les lieux de rencontres, avec un coût d'accès à la propriété accessible.

b) Vie publique

Le Parc est perçu comme ayant un fort pouvoir moral avec des capacités politiques et d'influence, qui peut servir de levier pour sensibiliser les élus (notamment aux enjeux environnementaux). Plusieurs pistes sont évoquées pour renforcer la place des citoyens dans la vie du Parc, et pour mieux éclairer les élus dans leur prise de décision :

- Développer les partenariats avec les associations locales : invitations régulières, insertion au sein du Parc, demande d'avis, etc.
- Avoir une meilleure articulation entre citoyens et Parc pour anticiper les conflits.
- Avoir des moyens (financiers et humains) pour mettre en place des initiatives citoyennes.
- Plus communiquer sur les actions du Parc auprès des citoyens, notamment les scolaires.
- Développer la participation des citoyens à la vie publique du Parc.
- Former les élus à la participation des habitants, et aux enjeux des transitions.
- Démultiplier les lieux de concertation en s'appuyant sur les établissements scolaires, les associations existantes, et en organisant sur le territoire des débats entre experts et citoyens.
- Continuer les tournées participatives pour aller à la rencontre des habitants.

Dans cette optique, les membres de l'assemblée citoyenne se sont prononcés à l'unanimité favorablement pour faire perdurer cette assemblée au-delà de la révision, pendant la mise en œuvre de la charte, dans une logique d'évaluation en cours par les citoyens afin de réajuster le tir et atteindre les objectifs. Les modalités de fonctionnement et de constitution de cette assemblée citoyenne restent à définir, mais pour s'assurer d'une mobilisation « représentative » du territoire, certains participants proposent le tirage au sort et l'indemnisation des futurs membres. Il s'agirait aussi de valoriser les apports de cette assemblée.

c) Vie culturelle et artistique

Beaucoup l'ont souligné, la culture locale est riche d'un patrimoine immatériel d'une grande diversité : savoir-faire (poterie, coutellerie, lainiers...), langues (auvergnat, occitan), histoire, patrimoine oral (contes, chants), patrimoine agricole (élevage bovin, écopastoralisme), gastronomie locale, etc. Mais il n'est pas suffisamment connu et valorisé sur le territoire, qui manque d'une bonne diffusion aux habitants des événements et initiatives. A ce titre, l'agenda culturel réalisé par l'Office du Tourisme est précieux, mais plutôt à destination des visiteurs et donc pas assez

connu des habitants. En outre, les activités culturelles indépendantes passent bien souvent sous les radars institutionnels, et restent peu connues du grand public.

Par ailleurs, même si les habitants ont accès à l'information, beaucoup ne se déplacent pas pour autant, car ils ne se sentent pas toujours concernés par les activités artistiques et culturelles proposées. Lors de l'assemblée citoyenne, cette question de l'accès à la culture et de ses objectifs a fait débat : doit-elle permettre de développer le lien social, la culture populaire ou le tourisme ? Très certainement un peu de tout cela, mais quelle doit-être sa raison d'être principale ? Plusieurs pistes sont évoquées pour tenter de remobiliser les habitants :

- Réinvestir les pratiques traditionnelles dans l'offre culturelle et artistique : savoir-faire traditionnel, langues régionales, Jougat, vendange...
- Créer un outil de diffusion des événements à l'échelle du Parc (par exemple un Panneau Pocket).
- Améliorer l'accès à la culture, notamment avec des alternatives à la voiture pour aller aux activités.

Plus spécifiquement, plusieurs personnes se sont

exprimées à plusieurs reprises pour mettre en lumière l'importance des langues et cultures occitane et francoprovençale dans le Livradois-Forez. Il existe en effet un réseau de personnes ressources très investies sur la valorisation de ce patrimoine linguistique, qui proposent plusieurs pistes pour le diffuser et le développer :

- Valoriser la toponymie (souvent issue de langues régionales) sur les sentiers de randonnées.
- Installer des panneaux dans les deux langues.
- Permettre l'apprentissage de l'occitan à l'école.



Billom / marché de Noël © Joël DAMASE

Le Parc est déjà présent en soutien au financement des événements culturels, mais, les acteurs du secteur s'interrogent sur le fait qu'ils sont de moins en moins financés, et qu'ils ont besoin de soutiens supplémentaires pour continuer leur activité. Plusieurs pistes ont été évoquées :

- Créer une structure de mutualisation des moyens à l'échelle du Parc pour apporter un soutien moral, logistique et humain aux actions culturelles.
- Soutenir l'expérimentation culturelle et artistique (danse, théâtre, musique...) en valorisant les initiatives citoyennes.
- Créer du lien entre les acteurs culturels : rencontres et animation d'un réseau en lien avec les centres culturels.
- Renforcer la synergie qui existe entre le modèle agricole alternatif et la culture.
- Structurer l'offre culturelle en s'appuyant avant tout sur l'existant.

d) Energie

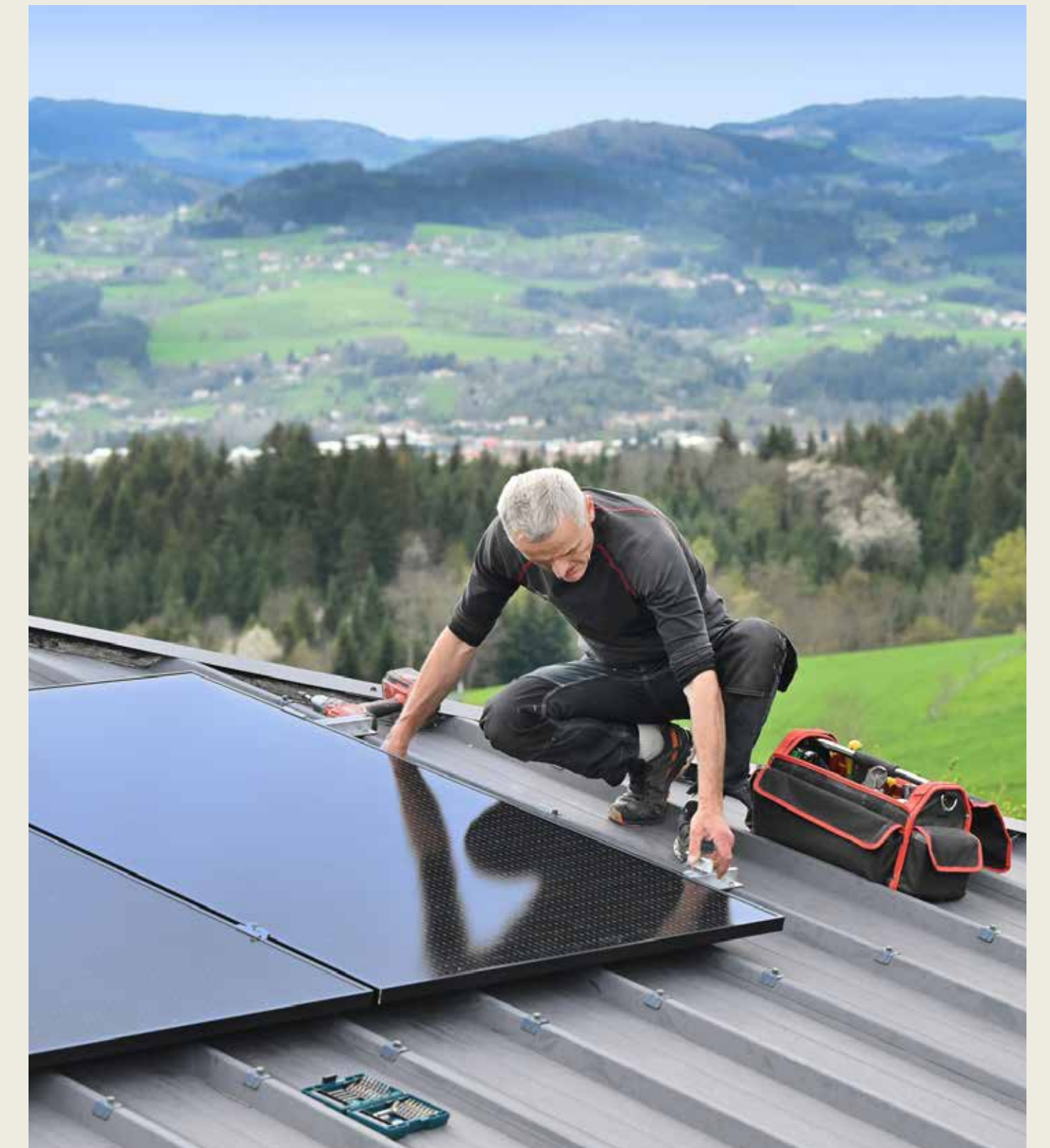
Face aux logiques opportunistes des promoteurs d'énergie renouvelable, la concertation met en avant le besoin de mener une véritable réflexion en matière d'énergie à l'échelle du Parc, qui intègre à la fois les enjeux de production d'éner-

gie renouvelable, mais également de sobriété et d'efficacité énergétique, afin d'aller vers un plus grande autonomie énergétique locale. Plus concrètement, cela implique de :

- Financer et mettre en place des systèmes d'énergies renouvelables, en privilégiant les projets locaux et citoyens plutôt que les mégaprojets industriels portés par des promoteurs étrangers.
- Planifier le développement de l'éolien, à travers une Zone de développement éolien (ZDE) cohérente : si la plupart des participants s'oppose au développement sans contrôle de l'éolien, qui risque d'abîmer le paysage, sa planification sur des secteurs définis de manière concertée par la puissance publique semblerait acceptable.
- Favoriser avant tout la sobriété et l'efficacité énergétique, en sensibilisant, en développant des outils d'économies d'énergie, en électrique réduisant l'éclairage public.
- Développer des productions d'énergie alternatives collectives (géothermie, chaufferie collective, etc.) ou domestique (panneaux individuels moins impactants pour le paysage). La méthanisation est proposée mais n'est pas consensuelle. La construction de bâtiments agricoles

uniquement pour y installer des panneaux photovoltaïques est également dénoncée.

- Développer les expérimentations sur une alimentation électrique discontinuée dans le temps (corolaire d'une autonomie énergétique).
- Développer la filière bois-énergie de manière raisonnée en priorisant l'approvisionnement local et social, avec création d'emplois..



Saint-Martin-des-Olmes / Entreprise Mosnier © Joël DAMASE

e) Logement

L'enjeu principal qui ressort est la réhabilitation en priorité des logements dans les villages et les centres-bourgs, plutôt que les constructions neuves par l'urbanisation des terrains agricoles (lotissements). Même si les habitants ont globalement le sentiment que l'appartenance au Parc assure une meilleure conservation des formes d'habitat traditionnel, ils notent également que certains villages et centres-bourgs ont aujourd'hui tendance à se dégrader et à se vider de leur population avec l'apparition de logements vacants et l'augmentation des résidences secondaires. En outre, les logements anciens non réhabilités ne disposent pas des équipements modernes et sont mal isolés, ce qui, avec l'augmentation du prix de l'énergie, représente un argument en faveur des constructions neuves. Plusieurs pistes :

- Arrêter l'urbanisation des terrains agricoles en accompagnant les collectivités sur le Zéro Artificialisation Nette.
- Réhabiliter les logements anciens pour qu'ils soient plus modernes et mieux isolés, et avoir plus de petits logements pour les personnes âgées et les jeunes.
- Proposer du conseil aux particuliers et inciter à la réhabilitation du bâti ancien.



- Faciliter le travail avec l'architecte des bâtiments de France (ABF).
- Expérimenter d'autres types d'habitat (par exemple l'habitat léger).
- Promouvoir l'habitat participatif et coopératif.

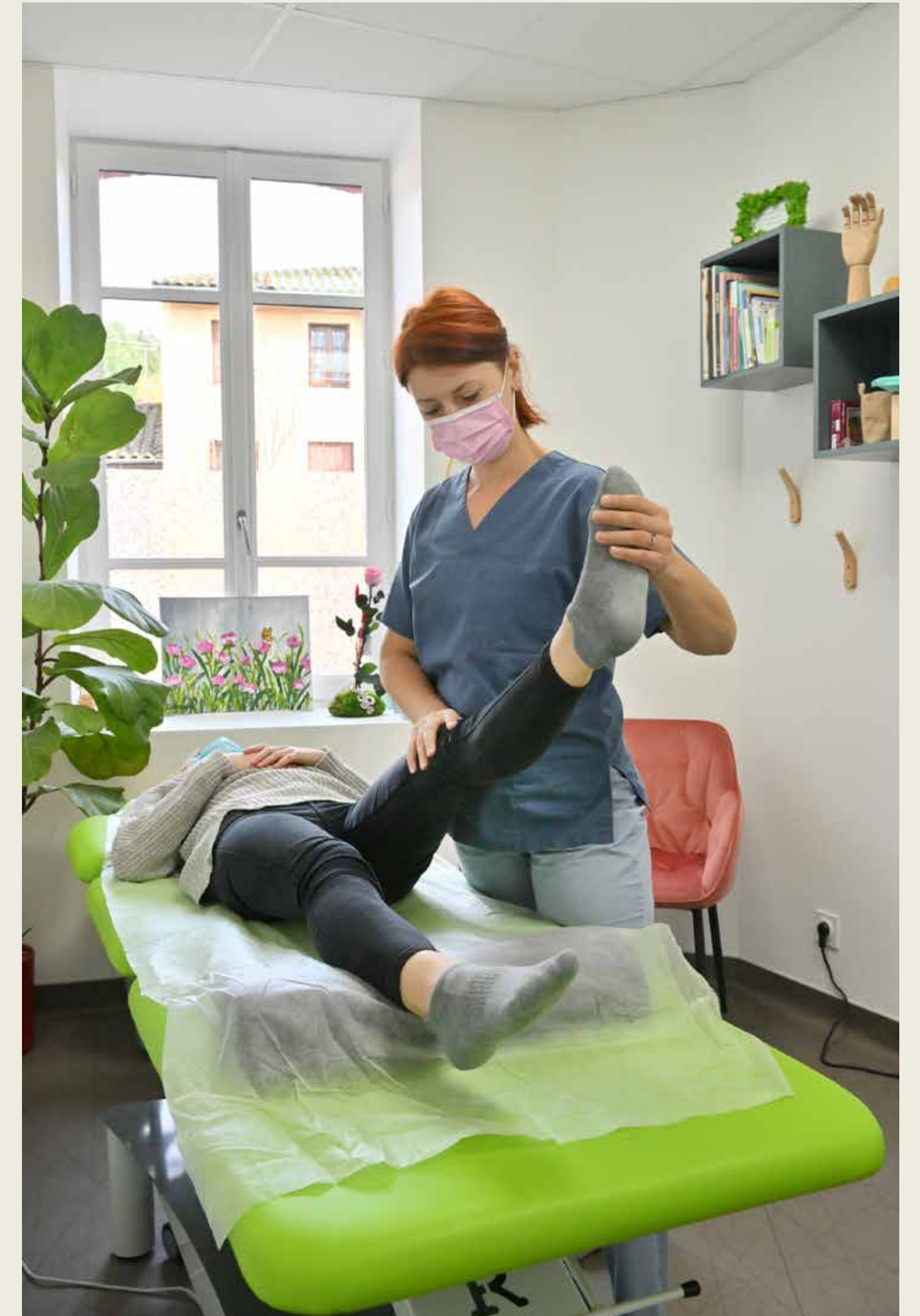
f) Services et commerces

Un constat général émerge des échanges : la disparition progressive des services de proximité dans les villages et centres-bourgs (commerces, santé, gendarmes, distributeurs de billets...) qui pose la question de l'habitabilité de certains secteurs du territoire, avec l'augmentation du prix du carburant.

C'est notamment la désertification médicale qui semble s'être aggravée récemment, alors que la population est vieillissante et que les besoins en santé augmentent. Il existe toutefois des contre-exemples tel que le pôle médical à Chalmazel-Jeansagnière, qu'il faudrait développer sur le territoire :

- Développer des maisons de services à plusieurs endroits pour rapprocher les services des habitants tout en valorisant le lien humain.
- Créer des dynamiques entre professionnels de santé pour les inciter à venir et rester.
- Maintenir les commerces en centre-bourg,

avec notamment une politique incitative pour les jeunes qui veulent s'installer.



Châteldon / Maison de santé © Joël DAMASE

g) Mobilités

L'enjeu principal soulevé lors de la concertation est la très forte dépendance à la voiture des habitants avec peu (voire pas) d'alternatives. Face à ce problème, plusieurs pistes sont évoquées :

- Développer les usages alternatifs à la voiture individuelle : autopartage, prêt de voitures individuelles (site internet), covoiturage (augmentation des aires), système de bonus pour les voitures pleines, rendre disponibles les véhicules communaux sous-utilisés (location-prêt).
- Développer et améliorer les services de transports collectifs avec une fréquence suffisante : rouvrir des lignes de train (Thiers-Le Puy-en-Velay, Thiers-Boën, St-Etienne-Ambert-Clermont, Billom-Vertaizon), des lignes de cars (ligne Issoire-Clermont, avoir un mini bus par commune), développer le transport à la demande (pour les personnes âgées) et le fret ferroviaire.
- S'appuyer sur les nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité des déplacements : outils pour centraliser les besoins en déplacements, pour organiser la circulation, mutualiser les déplacements professionnels et personnels ainsi que les livraisons (utilisation de drones).
- Développer la mobilité active : favoriser l'achat de vélos à assistance électrique par des aides,

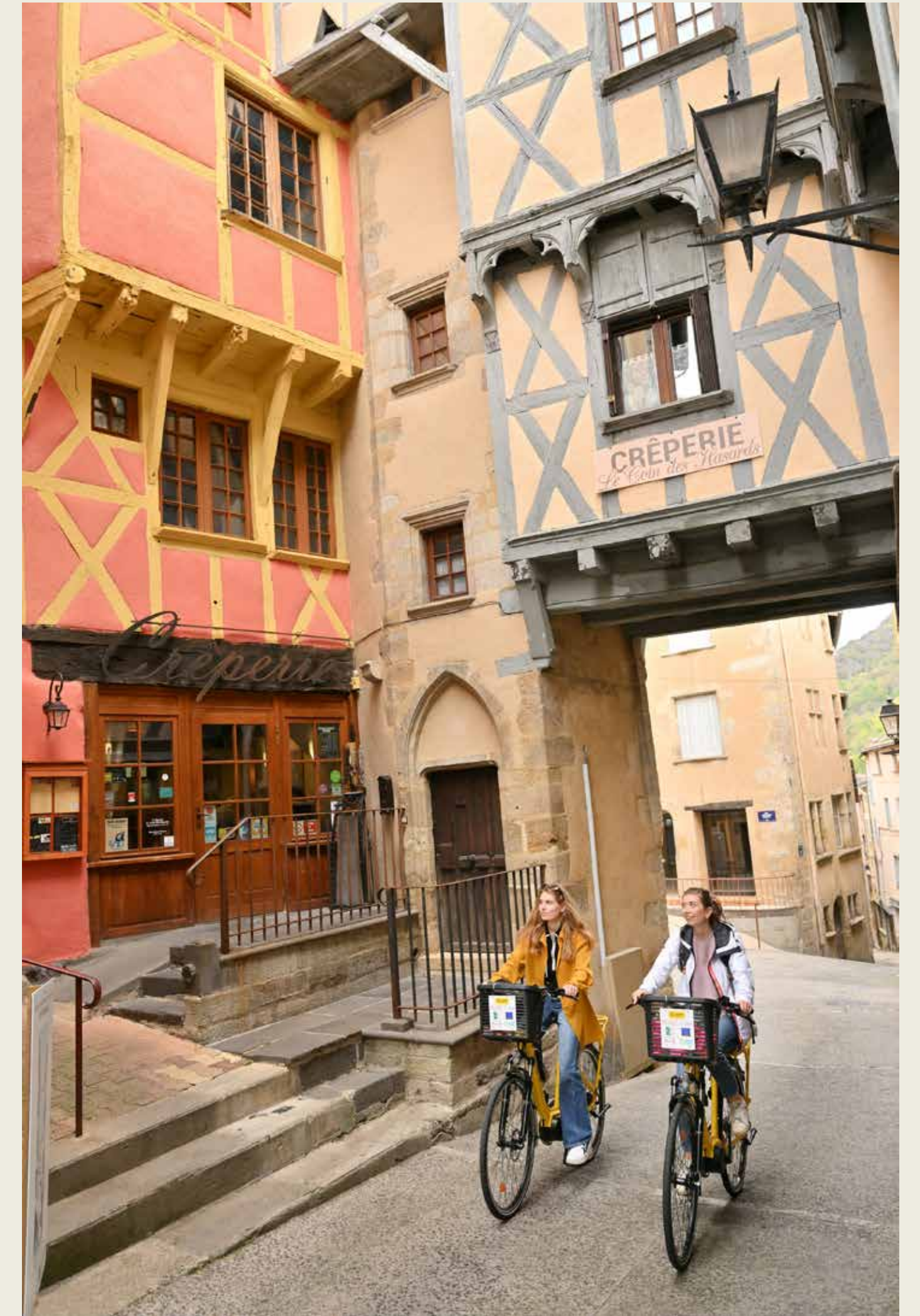
se déplacer en calèche sur de courtes distances ou pour le ramassage de déchets.

- Réduire les besoins de mobilité en changeant les modes de vie : rapprocher les lieux de travail, développer des tiers-lieux pour limiter les déplacements domicile – travail et développer le télétravail, recréer de la vie dans les villages.

Les membres de l'assemblée citoyenne ont réfléchi aux leviers pour faciliter les mobilités alternatives organisées par les habitants. Plusieurs idées ressortent de ce travail :

- Permettre l'expérimentation de solutions de mobilités alternatives pour inciter au changement (ateliers pour tester).
- Faciliter l'accès à l'information aux mobilités alternatives, notamment pour les publics déconnectés, dans un secteur qui utilise beaucoup les outils numériques.
- Améliorer les conditions de circulation pour la mobilité active (vélo, piéton) à travers des aménagements cyclables et des signalétiques originales (sensibiliser les automobilistes avec des pancartes : ici, vélos qui circulent).
- Développer le transport ferroviaire sur le territoire (Railcoop).
- Accepter de réduire la mobilité des habitants

pour permettre le développement de circuits-courts économiques.



Thiers / Mobivélo © Joël DAMASE

2. Préserver les biens communs

a) Paysages et biodiversité

Le patrimoine paysager et naturel est très apprécié des habitants, avec une demande forte de renforcer sa préservation, notamment par des mesures coercitives. Plus précisément, il est évoqué le maintien ouvert de certains milieux (tourbières sur les Hautes-Chaumes), la préservation du paysage (respect des règles d'intégration paysagère pour les nouvelles constructions, et limitation des projets d'éoliennes) et de la biodiversité (faune, flore et zones humides) avec la création de corridors écologiques, ainsi que la diminution des pratiques destructrices des milieux (coupe rase, drainage, arrachage de haies). Plus ponctuellement, il a aussi été évoqué la nécessité de mieux concilier économie et paysage en prenant le contre-exemple de la zone industrielle d'Arlanc. La nécessité de défricher les berges des rivières (arbres abattus, végétation) a également été évoquée.

L'assemblée citoyenne a travaillé sur des pistes de mesures pour développer les outils « grand public » de connaissance (suivi, partage) de la biodiversité quotidienne :

- Installer des panneaux de sensibilisation en intégrant la nature quotidienne.

- Faire connaître l'existant en matière de sciences participatives.
- Reconduire ce qui est fait en matière d'éducation à l'environnement, en élargissant le public cible (notamment aux élus).
- Réaliser des enquêtes à visée pédagogique.
- Valoriser les initiatives des particuliers en matière de jardinage écologique.
- Instaurer de réelles conventions environnementales.



Valcivières © Joël DAMASE

b) Ressource en eau

Les habitants font le constat d'une ressource qui se raréfie avec une baisse des débits des cours d'eau et des plans d'eau (La Chaise-Dieu), alors que les consommations des principaux secteurs économiques (forêt et agriculture) et domestique restent stables. De ce constat émerge la nécessité de diminuer les consommations en sensibilisant tous les acteurs aux économies d'eau, en bannissant les mauvaises pratiques (domestiques, agricoles, industrielles) et les usages secondaires (arrosage des pelouses, piscines privées). Mais il s'agit aussi d'améliorer la gestion de l'eau, en développant par exemple la récupération des eaux pluviales, et la gestion publique considérée comme plus efficace que les délégations de service public. A ce titre, le maintien des instances de concertation, comme la Commission Locale de l'Eau (CLE), semble indispensable pour une égalité de traitement entre tous les usagers. Certains habitants proposent même d'ouvrir cette gouvernance de l'eau à quelques citoyens, afin de garantir une meilleure transparence.

L'eau est également considérée comme un patrimoine naturel à préserver, avec la présence de zones humides, de mares, et avec un enjeu de maintien de la qualité de l'eau en luttant contre la pollution des rivières (notamment sur le Miodet due à la fermeture de la mine et sur la Dore du fait de l'usine de production de médicaments) et les pollutions agricoles.

La question de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture a été abordée à plusieurs reprises, avec des citoyens très opposés aux projets de construction de méga bassines qui ne permettent pas de repenser le modèle agricole face à la diminution de la ressource en eau. En ce qui concerne les consommations liées à l'élevage, il s'agirait d'avoir une gestion plus large et collective des sources pour encadrer les prélèvements d'eau dans les sources pour l'abreuvement du bétail.

Certains participants estiment que le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) n'est pas suffisamment en lien avec les autres politiques publiques (aménagement du territoire, gestion forestière, etc.) et qu'une meilleure coordination reste à inventer pour plus de cohérence. Par exemple, il s'agirait de mieux relier gestion de l'eau et gestion forestière, pour permettre une meilleure prise en compte de l'impact des coupes rases sur le réseau hydrographique. Enfin, cer-

tains proposent de développer un financement spécifique pour des chantiers écologiques en lien avec la gestion de l'eau, comme par exemple, des projets de remise en état de terrasses.

Enfin, les membres de l'assemblée citoyenne se sont penchés sur des pistes de mesure pour préserver l'eau :

- Subventionner la plantation de haies qui permettent de retenir l'eau.
- Assurer une meilleure coordination des associations et des syndicats de gestion des eaux.
- Développer / subventionner les citernes de ré-

cupération des eaux de pluie.

- Adapter le choix des essences de reboisement et des cultures agricoles aux enjeux du dérèglement climatique.
- Planter des arbres sur le domaine public communal plutôt que des pelouses.
- Restaurer les mares en s'appuyant sur l'action des associations et le bénévolat.
- Sensibiliser sur l'intérêt des ripisylves.
- Lutter contre les fuites d'eau sur les réseaux de distribution en eau potable.



Ambert / Le Batifol © Jean-Luc MAVEL

c) Environnement

Un problème récurrent est soulevé à maintes reprises par les habitants : celui des dépôts sauvages de déchets dans les espaces naturels, qui n'est pas en cohérence avec l'image Parc naturel régional. Plusieurs leviers sont envisagés par les participants :

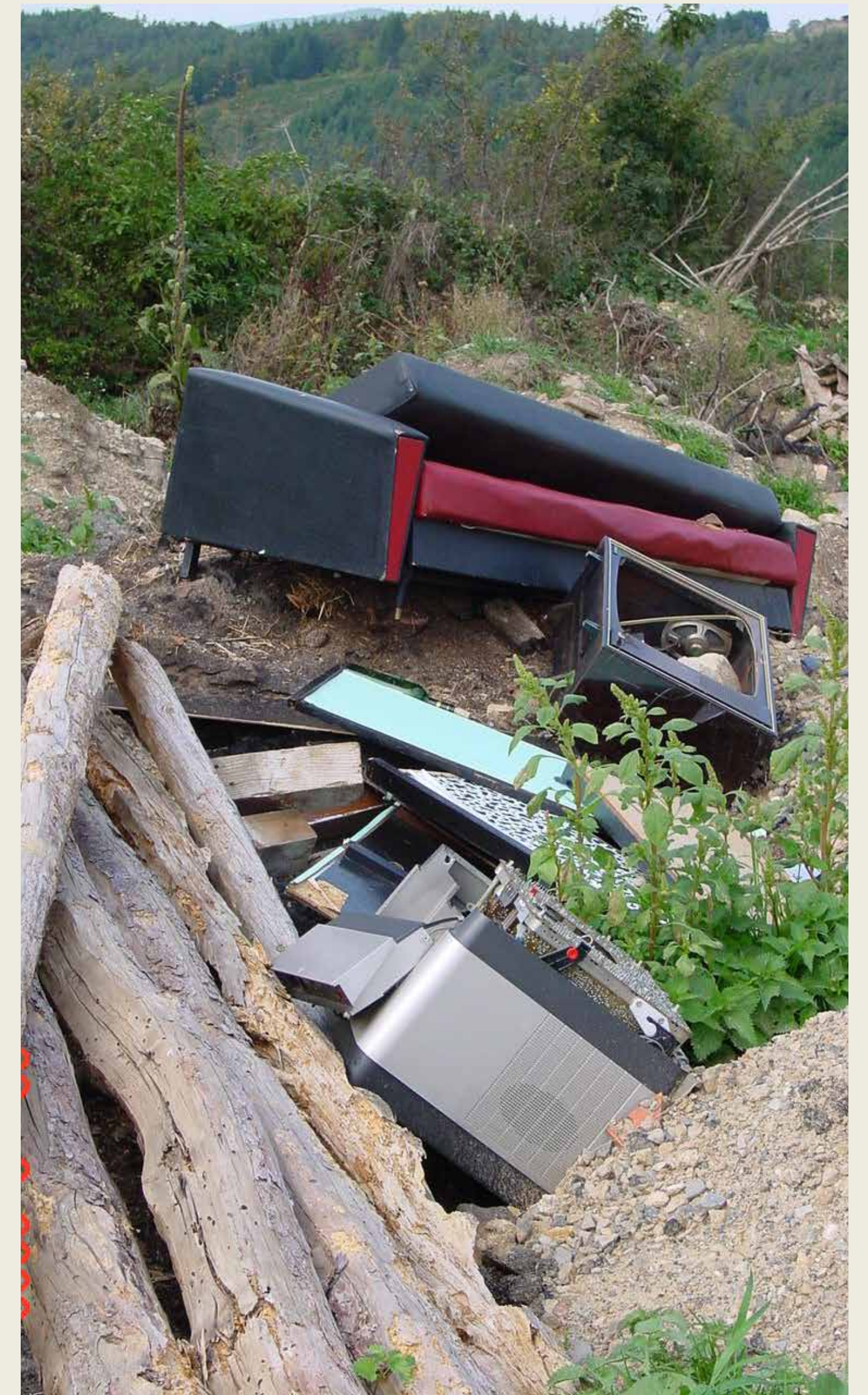
- Sensibiliser les usagers.
- Mettre en place des actions citoyennes pour nettoyer (ruisseaux).
- Assister les élus locaux et permettre un pouvoir réglementaire plus strict du Parc.
- Améliorer la gestion des déchets verts pour les particuliers (avec aujourd'hui, l'interdiction de brûler, sans réelle alternative).
- Ne pas taxer au poids les déchets domestiques pour éviter les dépôts sauvages.

Plusieurs autres préoccupations émergent de la concertation en matière de protection de l'environnement :

- La lutte contre la pollution lumineuse.
- La lutte contre la pollution industrielle.
- La nécessaire sobriété dans l'usage des ressources consommées (sable, béton, eau...).
- La surveillance des anciennes mines et l'interdiction des mines de lithium.

Enfin, les membres de l'assemblée citoyenne ont réfléchi aux conditions de réussite pour sensibiliser les habitants à l'environnement. Il en ressort plusieurs pistes de mesure :

- Se fixer comme objectif principal de la sensibilisation d'inciter au passage à l'action.
- Offrir en premier lieu une information fiable (experts) et claire (pédagogie).
- Passer par une expérience vécue et sensible, dans le cadre d'une pédagogie active valorisant le « faire » ensemble, porteuse de changement et de prise de conscience.
- Valoriser les bonnes pratiques existantes pour montrer que cela est possible.
- Soutenir la prise de risques pour favoriser les expérimentations.
- Maintenir les ambassadeurs nature qui fonctionnent bien pour sensibiliser en proximité aux enjeux nature et les développer à d'autres sujets, en prévoyant des parcours de formation dédiés.
- Développer l'exemplarité des signataires de la charte, un bon levier pour sensibiliser.
- Cibler les jeunes (collèges).



Décharge sauvage © Jean-Luc MONTEIX

d) Patrimoine bâti

La protection et valorisation du patrimoine bâti traditionnel ressort comme une évidence pour beaucoup. Celle-ci doit passer par :

- L'interdiction des matériaux industriels dans la rénovation.
- La préservation des petits châteaux et chemins pavés qui sont dégradés par les bucherons.
- La préservation du petit patrimoine (lavoirs).
- La sensibilisation des jeunes.
- L'incitation à l'entretien des chemins ruraux.
- La mise en valeur des villages.
- L'organisation de balades accompagnées (à vélo ou à pied) pour découvrir le territoire et son patrimoine.

Quelques membres de l'assemblée citoyenne proposent de favoriser la reprise en main par les citoyens du patrimoine (rendu aujourd'hui difficile face aux coûts importants d'entretien) en permettant par exemple une gestion associative du patrimoine (prêt du lieu contre entretien).

e) Identité du Parc

Si, pour la grande majorité des habitants rencontrés, le fait de faire partie d'un Parc naturel régional est connue et perçue comme très bénéfique, il semble que le territoire manque de cohérence avec trop d'identités géographiques différentes. Cela se traduit par un sentiment d'appartenance au Parc peu développé, avec une identité Parc qui a tendance à se limiter aux panneaux sous le nom des communes. Face à cela, il paraît nécessaire de développer l'identité et l'unité du Parc. Plusieurs propositions vont dans ce sens :

- Créer une fête du Parc pour fédérer.
- Avoir un mobilier urbain cohérent avec l'identité Parc.
- Se référer à l'histoire locale du Livradois Forez.
- Avoir un récit équilibré entre le Livradois et le Forez, avec la dimension accueil, fierté de vivre ici, qualité de vie et générosité, et patrimoine (linguistique, naturel, historique, paysagers, bâtis, immatériels).

f) Usages de pleine nature

Les usages des espaces naturels, et notamment des forêts, sont divers, avec des visions opposées et des tensions qui émergent entre catégories d'utilisateurs :

- Des visions opposées sur la chasse : une nécessité pour réguler la faune pour les chasseurs et un danger pour les promeneurs et riverains.
- Les engins motorisés en pleine nature, et notamment les deux-roues et quads, dégradent les sentiers et engendrent des nuisances sonores. Il s'agirait de mieux encadrer ces pratiques.
- Des visiteurs qui viennent sur-cueillir pendant la période des champignons au détriment des habitants.
- Des tensions entre propriétaires de bois et promeneurs (chiens en liberté).

3. Repenser les modèles économiques

a) Forêt

Face à l'exploitation intensive de la forêt, visibilisée par les nombreuses coupes rases qui dénaturent les chemins de randonnée, la concertation met en lumière un fort attachement des habitants à leurs forêts, avec notamment beaucoup de promeneurs qui s'y baladent régulièrement, mais aussi un grand nombre de propriétaires forestiers attachés à leur parcelle (même ce lien s'amenuise ces dernières années avec le morcellement dû aux héritages). Certains participants expriment leur scepticisme quant aux capacités réelles de la puissance publique à faire évoluer la filière bois en raison de l'enjeu économique. Pour d'autres, il semble que le principal levier pour améliorer la gestion de la forêt serait un meilleur accompagnement des forestiers et propriétaires. Concrètement, plusieurs pistes sont envisagées :

- Renforcer et valoriser les pratiques sylvicoles respectueuses de ce patrimoine naturel (forêt jardinée), même si elles sont minoritaires.
- Limiter les coupes rases qui dégradent le paysage par un meilleur encadrement des propriétaires et des entreprises forestières (diminuer la surface autorisée).
- Avoir une gestion sylvicole plus adaptée à l'environnement et au changement climatique (type et diversité des essences plantées : pas de monoculture et pas de résineux) tout en conservant les conditions de travail des professionnels.
- Informer et inciter fortement les propriétaires forestiers privés à suivre les nouvelles pratiques forestières face au dérèglement climatique : obligation d'information des propriétaires démarchés pour une coupe rase, incitation fiscale, passage par l'intermédiaire des notaires (pour les transactions), formation de « citoyens éclairés », des ambassadeurs qui pourront donner des conseils.
- Expérimenter une délégation par des locaux (public ou coopérative) de la gestion forestière.
- Avoir un positionnement fort des élus du Parc sur la gestion forestière et faire évoluer la gestion foncière des forêts en évitant notamment la vente des bois communaux.
- Mener une réflexion avec les exploitants forestiers pour que le bois ne soit pas uniquement considéré comme une ressource économique (aussi un écosystème).
- Développer les zones de gestion de forêts anciennes (sans intervention de l'homme).



Doranges / Simon AGUILERA © Joël DAMASE

- Développer la veille participative sur l'état sanitaire des forêts dans le cadre de l'adaptation des peuplements forestiers au dérèglement climatique en adaptant les outils existants sur d'autres thématiques (comptage de chouettes Parc-LPO ou inventaires de haies par des « sentinelles de la nature » de FNE), et en identifiant les essences en péril en premier et les essences adaptées.

Un autre sujet émerge, l'augmentation du risque incendie, avec des forêts de plus en plus sèches, qui nécessite une anticipation : postes de guet, citernes, pistes, sensibilisation des propriétaires, veille et entretien des forêts par les citoyens.

b) Agriculture

Face à une agriculture en perte de vitesse sur le territoire (augmentation des friches, baisse du nombre d'agriculteurs), les participants ont réaffirmé l'importance du maintien de l'activité agricole sur le territoire, et notamment l'élevage laitier avec l'existence de races locales anciennes qui permettent l'entretien du paysage et la production de fromages de qualité (AOC, AOP).

Ils ont également souligné des atouts à conforter : la transmission des savoir-faire anciens, l'existence d'initiatives locales d'aide aux exploitants agricoles (points de vente, équipements collec-

tifs, etc.) et certains pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

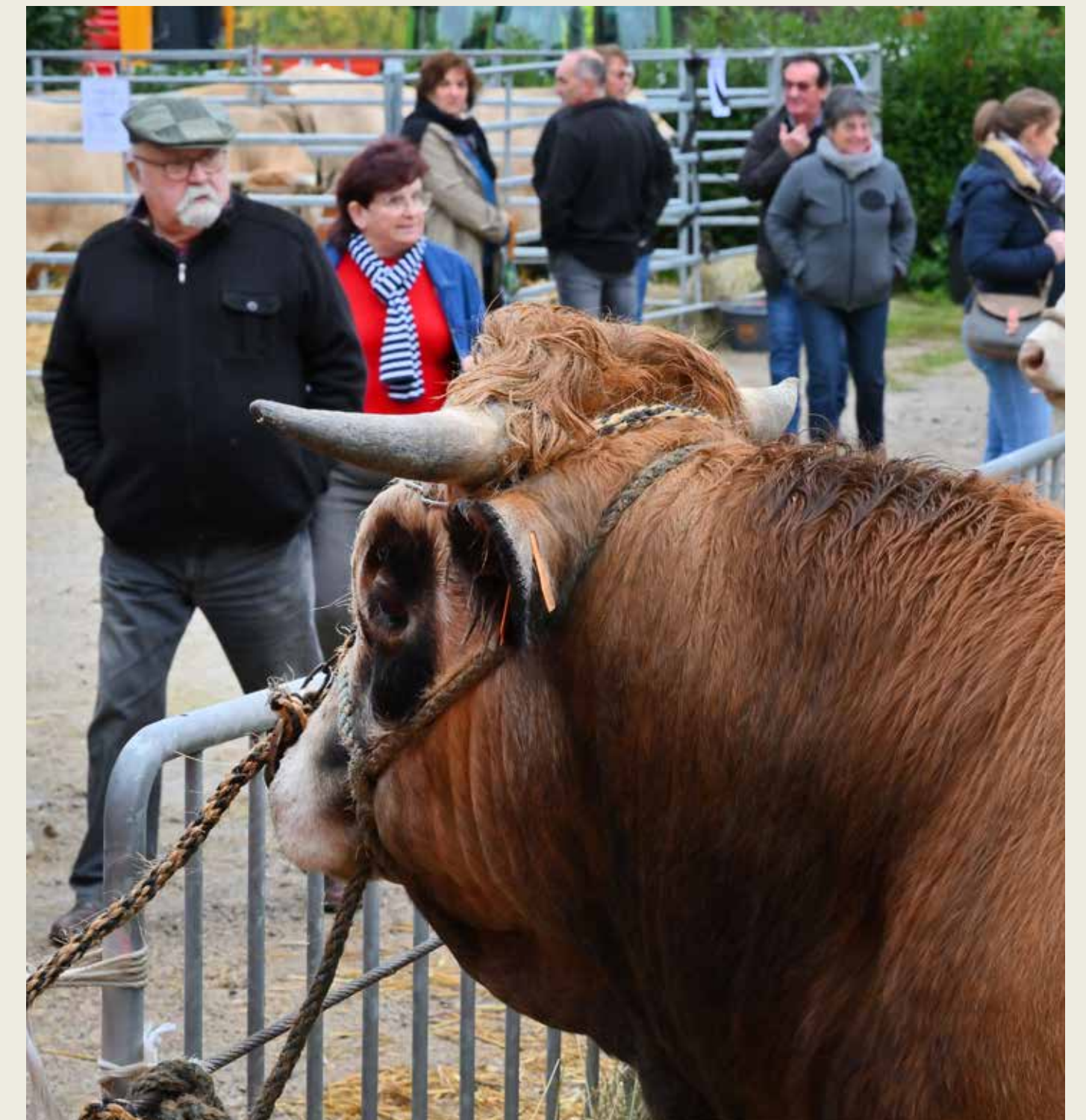
Toutefois, le modèle agricole dominant reste en contradiction avec la préservation du patrimoine naturel avec notamment des exploitations de plus en plus grandes et intensives. Plusieurs pistes sont évoquées pour développer une agriculture plus durable :

- Amplifier la politique de soutien à la conversion en agriculture bio.
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en facilitant principalement l'accès au foncier.
- Développer des exploitations agricoles à « taille humaine » et rentables.
- Inciter les collectivités « moteurs » à acheter le foncier agricole.
- Sensibiliser et éduquer les consommateurs à une alimentation locale de qualité.
- Faire du Parc une zone préservée avec un besoin d'un pouvoir de police du Parc envers certaines pratiques agricoles (dixit agriculteur au Monestier).
- Conserver des élevages à taille humaine, extensifs en favorisant l'écopastoralisme et en aidant à la valorisation du lait (transformation) et à sa distribution locale (circuits-courts).
- Favoriser une agriculture respectueuse des

sols.

- Anticiper l'accès à l'eau par une diversification des cultures (lentilles plus que maïs) et une sélection des semences.
- Valoriser les initiatives telles que le conservatoire des variétés anciennes.

Les participants émettent toutefois de sérieux doutes sur la capacité réelle à faire évoluer la filière agricole.



Foire agricole à Augerolles © Joël DAMASE

c) Attractivité économique

La question de l'attractivité économique du territoire est abordée à plusieurs reprises. Actuellement, le territoire est traversé par des dynamiques économiques diverses, avec notamment la polarité très attractive de Clermont-Ferrand, mais aussi d'autres secteurs beaucoup moins attractifs : centre-bourgs et villages qui perdent des habitants, notamment la tranche d'âge 20-40 ans qui a du mal à trouver un emploi (aussi pour le conjoint).

Face à cela, le Parc est perçu comme un outil permettant de créer de l'activité économique et des emplois pour lutter contre la désertification rurale, et éviter les villages dortoirs, avec une certaine philosophie du développement : achat et consommation locales, ressourceries et économie circulaire avec les industriels pour réemployer les matériaux, etc.

Pour d'autres participants, il s'agit aussi de ne pas oublier l'activité industrielle et manufacturière, en testant par exemple une réimplantation sur le territoire en lien avec son passé industriel, et en valorisant la qualité de vie offerte au personnel. Cela permettrait aussi de proposer du travail aux femmes non diplômées qui aujourd'hui ont du mal à en trouver. Il s'agirait aussi de faciliter le développement des entreprises locales en les

priviliégiant dans les marchés publics. Certains participants émettent toutefois des doutes sur les capacités réelles à développer l'attractivité du territoire.



JOUBERT SA © Joël DAMASE

d) Tourisme

La concertation a mis en avant deux visions opposées du tourisme :

- D'un côté, ceux qui souhaitent développer le tourisme en s'appuyant sur le Parc et l'office du tourisme pour promouvoir le territoire.
- De l'autre, certains habitants, assez nombreux, qui craignent le tourisme de masse et la surfréquentation touristique (notamment autour des lacs en été) et qui souhaitent que le tourisme reste confidentiel en ciblant un public familial habitant à proximité (« pour vivre heureux, restons confidentiel »).

Ces deux « camps » sont toutefois assez d'accord sur le type de tourisme et sur les activités à développer : un tourisme « vert » valorisant les activités de pleine nature, et la culture locale, qui se traduirait par :

- Le développement des sentiers balisés pour les randonneurs (Hautes-Chaumes, berges des rivières) et un meilleur entretien de ces chemins (balisage, accès vélo).
- Le développement de l'offre d'hébergement pour un tourisme familial et social en quête de nature et de repos : gîtes et chambres d'hôtes (que le Parc ait l'agrément pour classer les

gîtes), campings (moderniser les campings municipaux et créer un maillage de campings), hébergement léger (bivouac pour les balades à ânes).

- La continuation des animations de découvertes des milieux.
- La création d'un spectacle son et lumière dans la vallée de la Dore sur l'historique de la coutellerie.

- La réhabilitation de la voie ferrée en voie cyclable pour le tourisme vert (sans condamner la voie pour autant).

Enfin, face à la dynamique de promotion du territoire impulsée par l'office du tourisme, certaines municipalités ont exprimé un sentiment d'éloignement de l'offre touristique du Parc (notamment Saint-Germain-l'Herm), ne se sentant pas suffisamment associées aujourd'hui à la politique de promotion touristique du territoire.



Pique-nique à Saint-Rémy-sur-Durolle © Joël DAMASE

4/ Les éléments pris en compte et les réponses apportées

1. Favoriser le mieux-vivre

= Ambition 1 – **Un territoire solidaire, frugal et épanouissant**

2. Préserver les biens communs

= Ambition 2 – **Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient**

3. Repenser l'économie

= Ambition 3 – **Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire**



Dans les pages suivantes, ont été reportées les Orientations, Mesures et Dispositions du projet de Charte 2026-2041 (dans sa version de septembre 2023), répondant à l'expression des habitants mobilisés dans le cadre de la concertation « grand public ».

1. Favoriser le mieux-vivre

a) Vie sociale

ORIENTATION 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération

Mesure 1.1.1 - Renforcer le lien social et réduire les inégalités

- ◇ améliorer la connaissance et l'interconnaissance (entre acteurs de l'action sociale et entre collectivités) des fragilités du territoire en termes de pauvreté et de précarité, et partager les initiatives pour les résorber
- ◇ développer, structurer et animer des espaces de rencontre, d'entraide, d'échange et de médiation pour la solidarité et la mixité
- ◇ permettre l'émergence de projets inclusifs afin de rompre l'isolement
- ◇ lutter contre la précarité dans toutes ses composantes

b) Vie publique

ORIENTATION 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération

MESURE 1.1.1 - RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

- ◇ améliorer la connaissance et l'interconnaissance (entre acteurs de l'action sociale et entre collectivités) des fragilités du territoire en termes de pauvreté et de précarité, et partager les initiatives pour les résorber
- ◇ développer, structurer et animer des espaces de rencontre, d'entraide, d'échange et de médiation pour la solidarité et la mixité
- ◇ permettre l'émergence de projets inclusifs afin de rompre l'isolement
- ◇ lutter contre la précarité dans toutes ses composantes

MESURE 1.1.2 - AMELIORER LES COOPERATIONS TERRITORIALES ET ENTRE ACTEURS

- ◇ renforcer les collaborations au plan local, interterritorial et international
- ◇ impliquer les acteurs de la recherche et de la recherche-action pour analyser les trajectoires et dessiner des perspectives
- ◇ amplifier le rôle « d'assembler » du syndicat mixte du Parc par des modes d'intervention complémentaires

c) Vie culturelle et artistique

ORIENTATION 1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens

MESURE 1.2.2 - S'OUVRIRE AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ET AGIR PAR LA CULTURE

- ◇ maintenir vivants et soudés les acteurs culturels tout en garantissant leur diversité et leur complémentarité
- ◇ affirmer et développer le rôle de la culture comme média et vecteur des transitions
- ◇ impulser et/ou soutenir des projets de création artistique
- ◇ maintenir la richesse des dynamiques et les offres culturelles de qualité sur l'ensemble du territoire

d) Energie

ORIENTATION 1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées

MESURE 1.3.1 - MASSIFIER LES PRATIQUES PLUS SOBRES ET LES EQUIPEMENTS PLUS EFFICACES EN MATIERE DE CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

- ◇ renforcer le pouvoir d’agir de chacun en s’appuyant sur des actions collectives pour adopter des modes de vie sobres et épanouissants
- ◇ rendre les collectivités exemplaires dans leurs consommations énergétiques et dans la gestion de leur patrimoine
- ◇ impliquer les acteurs économiques privés et en premier lieu les industriels dans la sobriété et l’efficacité énergétiques
- ◇ impliquer l’ensemble des acteurs dans la réduction de l’éclairage nocturne et de la pollution lumineuse

MESURE 1.3.2 - ACCELERER LA PRODUCTION D’ENERGIES RENOUVELABLES A PARTIR DES RESSOURCES LOCALES ET DANS LE RESPECT DES PAYSAGES ET DES MILIEUX

- ◇ construire une trajectoire spatialisée de la transition énergétique à travers une démarche de type Schéma paysager de transition énergétique
- ◇ couvrir au minimum 50 % des besoins en énergie du territoire par la production locale d’énergies renouvelables, notamment électrique
- ◇ investiguer les potentiels d’autres sources énergies renouvelables ou d’autres vecteurs peu mobilisés
- ◇ démultiplier les initiatives des collectivités et celles citoyennes collectives visant à produire de l’énergie à partir des ressources locales et disponibles
- ◇ identifier, reconnaître et protéger les zones naturelles de stockage du carbone notamment dans les documents d’urbanisme

e) Logement

ORIENTATION 1.4 - Vivre mieux et sobrement

MESURE 1.4.1 - PRODUIRE UNE OFFRE DIVERSIFIEE DE LOGEMENTS CONFORTABLES, EN VALORISANT LE FONCIER BATI ET LE BATI EXISTANT

- ◇ inscrire l’offre de logements dans une dynamique de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, structurée selon l’armature territoriale
- ◇ miser sur la rénovation, la réhabilitation et le changement de destination et non plus sur l’extension des zones construites pour produire de nouveaux logements
- ◇ améliorer la qualité des logements (confort thermique et phonique, performances énergétiques, luminosité, accessibilité liée au vieillissement) tout en améliorant les qualités patrimoniales du bâti
- ◇ faire évoluer le pavillonnaire existant, trouver la juste place des habitats légers et encadrer les constructions neuves en dents creuses (y compris reconstruction) et en extension

f) Services et commerces

ORIENTATION 1.4 - Vivre mieux et sobrement

MESURE 1.4.2 - PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTEE AUX BESOINS DES MENAGES ET PERMETTANT UN CADRE DE VIE PLUS SAIN

- ◇ maintenir l’offre de services
- ◇ améliorer l’accès aux soins
- ◇ développer des espaces de rencontre et de convivialité
- ◇ développer un cadre de vie sain pour tous les habitants

g) Mobilités

ORIENTATION 1.4 - Vivre mieux et sobrement

MESURE 1.4.3 - CONSTRUIRE UNE OFFRE INNOVANTE ET COHERENTE DE MOBILITES ALTERNATIVES

- ◇ faciliter le changement de pratiques de chaque habitant
- ◇ faciliter les organisations « habitantes » et solidaires
- ◇ développer des aménagements cyclables et piétons pour les déplacements de courte distance du quotidien et les itinéraires cyclo-touristiques
- ◇ développer une offre maillée de transports publics sur les axes structurants (routiers, ferroviaires) et entre les pôles multimodaux selon l’armature territoriale (niveau 1 à 3) en lien avec les bassins de vie et d’emploi, à l’échelle de l’ensemble des bassins de mobilité du territoire
- ◇ développer la mobilité dans la vallée de la Dore à partir de l’axe de la voie ferrée

2. Préserver les biens communs

a) Paysages et biodiversité

ORIENTATION 2.3 - Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions

MESURE 2.3.1 - (FAIRE) RECONNAITRE LES UNITES PAYSAGERES ET PROTEGER LES STRUCTURES EMBLEMATIQUES POUR LUTTER CONTRE LA BANALISATION

- ◇ affiner et pérenniser les connaissances des structures paysagères
- ◇ révéler les secteurs d'appropriation des paysages
- ◇ protéger les structures paysagères emblématiques

MESURE 2.3.2 - DEPLOYER DES DEMARCHES PAYSAGERES POUR LA PRESERVATION DES BIENS COMMUNS

- ◇ concevoir des démarches paysagères fondées sur les biens communs
- ◇ favoriser le passage à l'action en faveur des paysages

b) Ressource en eau

ORIENTATION 2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes

MESURE 2.2.1 - PRESERVER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES

- ◇ améliorer la connaissance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un contexte de dérèglement climatique
- ◇ faciliter le déploiement des outils stratégiques et opérationnels permettant une gestion intégrée et concertée de l'eau et des milieux aquatiques
- ◇ agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques associés
- ◇ renforcer l'action des collectivités compétentes et des entreprises en matière d'amélioration de la qualité de l'eau
- ◇ renforcer l'action des collectivités compétentes dans la production

de l'eau potable

- ◇ prendre en compte l'état de la ressource en eau et préserver les milieux associés dans les projets d'aménagement
- ◇ infléchir les usages pour un meilleur partage de la ressource et encourager les économies d'eau pour s'adapter aux effets du dérèglement climatique

c) Environnement

ORIENTATION 2.1 - Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels

MESURE 2.1.1 - PRESERVER LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET LES ESPECES PATRIMONIALES

- ◇ se doter d'une stratégie biodiversité partagée et d'outils de pilotage
- ◇ renforcer le réseau d'aires protégées et les mesures de protection
- ◇ optimiser la gestion des espaces naturels conformément à la stratégie des sites remarquables du Livradois-Forez et en complémentarité du renforcement du réseau d'aires protégées
- ◇ assurer la préservation des espèces patrimoniales

MESURE 2.1.2 - ACCROITRE L'INTERET ECOLOGIQUE DE L'ENSEMBLE DES ESPACES (Y COMPRIS LA NATURE « QUOTIDIENNE »)

renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets

- ◇ développer des pratiques respectueuses et favorables à la biodiversité
- ◇ restaurer les fonctionnalités écologiques de la trame verte, bleue et noire pour retrouver des supports de biodiversité et favoriser les services environnementaux

MESURE 2.1.3 - FAIRE DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES UNE AMBITION COLLECTIVE

- ◇ accompagner les acteurs publics pour un changement d'approche
- ◇ impliquer et ouvrir le dialogue
- ◇ informer et inciter les acteurs privés à agir

d) Patrimoine bâti

ORIENTATION 2.4 - Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale

MESURE 2.4.1 - SAUVEGARDER LES PATRIMOINES BATIS ET LES VALORISER A TRAVERS DE NOUVEAUX USAGES

- ◇ améliorer la connaissance du patrimoine bâti et de ses qualités
- ◇ diffuser auprès du grand public la connaissance du patrimoine bâti à travers des actions mêlant approche sociologique, culturelle, artistique et fédératrice
- ◇ outiller le dialogue entre les Architectes des bâtiments de France et les collectivités pour concilier les besoins d'habitabilité et de confort thermique avec les caractéristiques patrimoniales, notamment dans les centres-bourgs et centres-villes
- ◇ protéger et valoriser les secteurs patrimoniaux les plus emblématiques
- ◇ renforcer et renouveler le maillage de professionnels du bâtiment pour massifier les travaux de réhabilitation du bâti ancien en conciliant la valeur patrimoniale avec le confort d'usage et thermique

e) Identité du Parc

ORIENTATION 2.4 - Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale

MESURE 2.4.3 - COLLABORER POUR UN RECIT DESIRABLE DU LIVRA-DOIS-FOREZ

- ◇ fédérer la population autour d'une culture commune et « vivifiée » du Livradois-Forez
- ◇ faire vivre un récit désirable du Livradois-Forez
- ◇ déployer une communication intégrée et différenciante pour renforcer l'attractivité du Livradois-Forez

f) Usages de la nature

MESURE PARTICULIERE - REDUIRE LES IMPACTS DES LOISIRS MOTORISES SUR LES ESPACES NATURELS

- ◇ améliorer la connaissance des secteurs à enjeux
- ◇ permettre la cohabitation des usages et préserver les milieux naturels dans les secteurs à enjeux prioritaires
- ◇ réglementer la circulation des véhicules à moteur par des arrêtés municipaux au regard des enjeux de préservation des milieux naturels et favorisant la cohabitation des activités de pleine nature et de loisirs
- ◇ anticiper les conditions d'organisation des manifestations motorisées terrestres
- ◇ renforcer la sensibilisation des pratiquants de loisirs et activités de pleine nature sur la cohabitation et la fragilité des espaces naturels

3. Repenser les modèles économiques

a) Forêt

ORIENTATION 3.1 - S'organiser collectivement pour gérer, préserver et valoriser localement la ressource forestière au profit du territoire

MESURE 3.1.1 - PARTAGER UNE VISION COMMUNE EN FAVEUR D'UNE FORET MULTIFONCTIONNELLE

- ◇ permettre une montée en compétence collective de l'ensemble des parties prenantes, y compris des habitants
- ◇ fédérer localement les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière autour d'une même vision prospective et globale de l'avenir de la forêt fondée sur ses multifonctionnalités
- ◇ formaliser et mettre en œuvre la vision commune d'une forêt multifonctionnelle
- ◇ réduire les freins du morcellement foncier et répondre aux objectifs partagés



MESURE 3.1.2 - DEPLOYER DES PRATIQUES FORESTIERES FAVORABLES A LA DIVERSITE DES FONCTIONS DE LA FORET

- ◇ développer une sylviculture planifiée et équilibrée entre les différents usages
- ◇ développer une sylviculture et des modes d'exploitation permettant de concilier et d'exploiter pleinement les différentes fonctions de la forêt sur le long terme
- ◇ permettre une adaptation des peuplements forestiers au dérèglement climatique
- ◇ préserver, valoriser et connecter les forêts patrimoniales et les milieux naturels associés

MESURE 3.1.3 - CONSOLIDER ET DEVELOPPER LES CAPACITES DE VALORISATION DU BOIS

- ◇ s'organiser localement pour s'affirmer collectivement dans la filière régionale, en consolidant le maillage de scieries existant
- ◇ développer des activités génératrices de plus-value locale et créatrices d'emplois à partir de la ressource bois
- ◇ entraîner l'aval de la filière vers de nouveaux produits à forte valeur ajoutée
- ◇ répondre au besoin de main d'œuvre actuel et futur des entreprises grâce à du personnel qualifié partageant les valeurs du territoire
- ◇ accroître l'utilisation du bois local exploité durablement, de façon responsable et transformé sur le territoire

b) Agriculture

ORIENTATION 3.2 - Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé

MESURE 3.2.1 - PERMETTRE ET SECURISER L'ACCES, POUR TOUS, A UNE ALIMENTATION DE QUALITE ET DE PROXIMITE

- ◇ renforcer la mise en réseau des acteurs du système alimentaire local pour construire ensemble des stratégies de changement
- ◇ accélérer les changements de comportement alimentaire des consommateurs
- ◇ accompagner la mutation des filières d'élevage historiques afin

qu'elles évoluent en cohérence avec les besoins alimentaires tout en créant de la valeur ajoutée

- ◇ créer les conditions d'émergence de nouvelles filières végétales fondées sur les principes de l'agroécologie et répondant aux enjeux de sécurité alimentaire du territoire :
- ◇ organiser la structuration de filières de proximité, combinant circuits locaux et circuits d'échelle régionale, pour cesser d'opposer les modèles et inventer des systèmes hybrides
- ◇ rendre la restauration collective exemplaire dans ses approvisionnements

MESURE 3.2.2 - PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE ET ORIENTER SON USAGE AU SERVICE DE L'INSTALLATION

- ◇ préserver le foncier agricole
- ◇ faciliter et sécuriser l'usage du foncier agricole
- ◇ être proactif dans la mobilisation du foncier agricole
- ◇ repenser la collaboration entre les acteurs de l'accompagnement à l'installation agricole
- ◇ expérimenter de nouveaux modes de création et de reprise des fermes

MESURE 3.2.3 - PERMETTRE L'ESSOR DE FERMES AGROECOLOGIQUES, GARANTES D'UN CADRE DE VIE ET DE TRAVAIL PRESERVE

- ◇ promouvoir des systèmes agricoles autonomes et économes
- ◇ encourager la diversification des fermes
- ◇ réapprendre à travailler avec la nature
- ◇ miser sur l'intelligence collective
- ◇ recréer du lien avec les habitants et retrouver la fierté d'être agriculteur

c) Attractivité économique

ORIENTATION 3.3 - Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié

MESURE 3.3.1 - SOUTENIR LA CREATION DE NOUVELLES ACTIVITES RESPONSABLES ET ENGAGEES

- ◇ proposer un accompagnement adapté aux créateurs-repreneurs d'entreprises
- ◇ disposer d'une offre diversifiée et qualifiée de foncier, de locaux d'activités disponibles
- ◇ d'entreprises à reprendre et de potentiels d'activités
- ◇ promouvoir l'offre d'accueil d'entreprises du territoire pour inciter les entrepreneurs engagés à développer leurs activités en Livradois-Forez

MESURE 3.3.2 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES VERS UNE ECONOMIE PLUS RESPONSABLE, CIRCULAIRE ET TERRITORIALE

- ◇ améliorer la connaissance du tissu économique et partager une vision commune des transitions économiques
- ◇ accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leur organisation, de leurs modes de conception et de commercialisation pour une meilleure prise en compte des enjeux des transition et d'adaptation au dérèglement climatique sur l'ensemble du cycle de vie des produits fabriqués
- ◇ mener des politiques territoriales d'attractivité des métiers afin de répondre aux nouveaux besoins en ressources humaines des entreprises

d) Tourisme

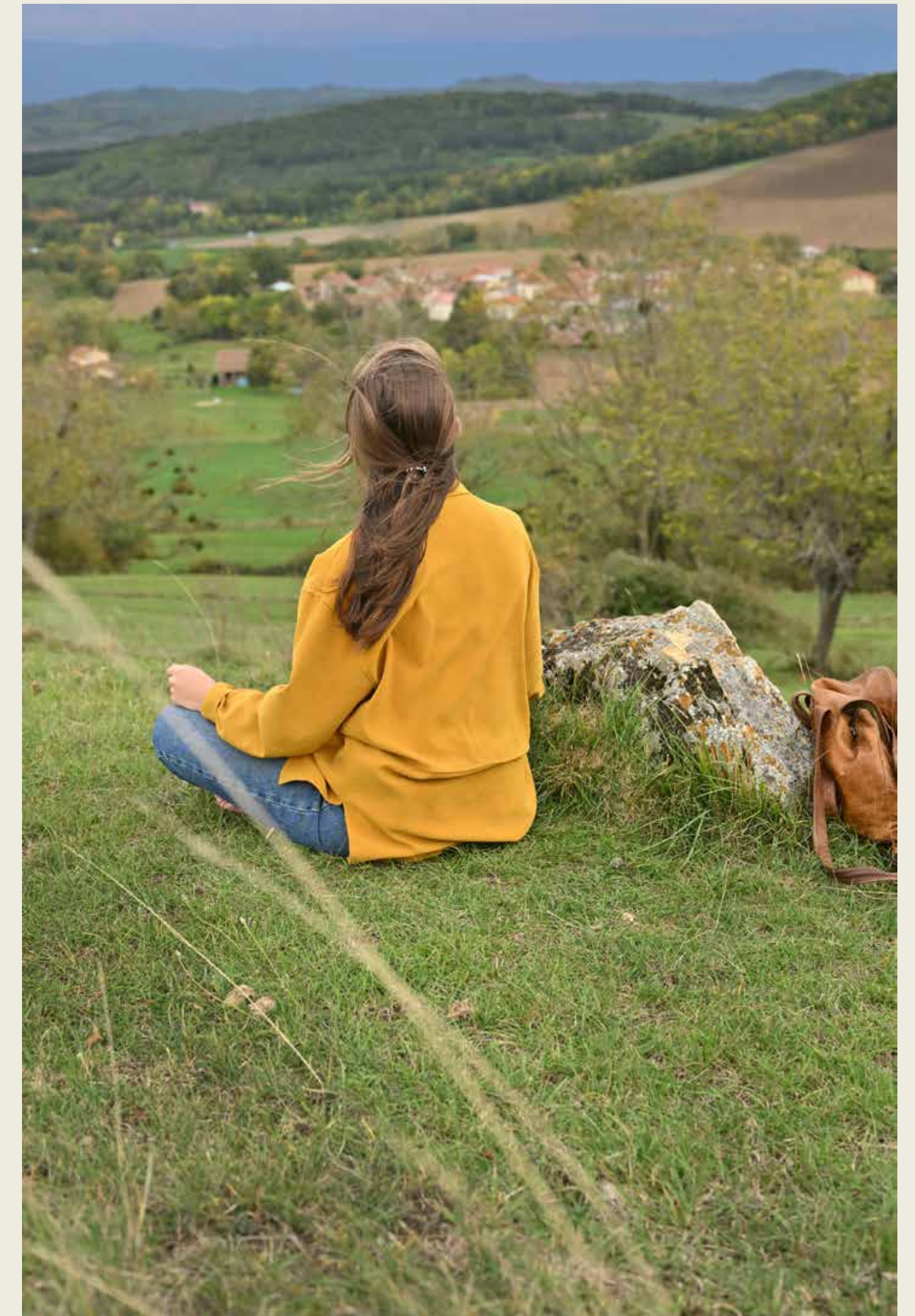
ORIENTATION 3.4 - Accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des parcs et la préservation des patrimoines

MESURE 3.4.1 - DEVELOPPER ET QUALIFIER UNE OFFRE DE TOURISME EXPERIENTIEL ET RESPONSABLE

- ◇ structurer et développer une offre en accord avec les valeurs des Parcs pour répondre aux attentes et aux nouvelles aspirations des clientèles
- ◇ accompagner les acteurs du tourisme pour faire évoluer et adapter leur offre
- ◇ développer des offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle pour les activités touristiques et de loisirs
- ◇ encourager les projets touristiques vertueux et maîtriser les flux de visiteurs pour préserver les ressources du territoire

MESURE 3.4.2 - RENFORCER LA DESTINATION « PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ »

- ◇ renforcer la promotion et la commercialisation de la destination touristique « Parc naturel régional Livradois-Forez »
- ◇ améliorer l'information touristique et l'accueil pour faire des habitants et des visiteurs des « ambassadeurs » de la destination



© Joël DAMASE

Bilan de la concertation

Révision de la charte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Octobre 2023

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ET DE L'UNION EUROPÉENNE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

